



MAIRIE DE LONGUEVILLE-SUR-SCIE

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE DIEPPE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LONGUEVILLE-SUR-SCIE

Canton de Luneray

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi dix-sept mai à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en date du treize mai deux mille dix-neuf, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, en Mairie de Longueville-sur-Scie, sous la présidence de Monsieur Olivier BUREAUX, Maire.

Etaient présents : M.HATCHUEL, Mme BOURDON, M.DELABARRE, M.PETIT, Mme BRUN, M.SUEUR et Mme MOREL

Etaient absents ayant donné pouvoir : M.FOGT ayant donné pouvoir à M.BUREAUX

Etaient absents : Mme MONCHAUX, M.GOUGEON, Mme BONNEAU et Mme OSTYN

Secrétaire de séance : Mme BOURDON

* * * * *

Monsieur le Maire ouvre la séance, accueille ses collègues et demande l'accord des membres du Conseil Municipal pour ajouter un point à l'ordre du jour relatif à la pose d'un filet pare-ballons au stade du Héron. Les membres du Conseil Municipal acceptent cet ajout. Il recueille ensuite l'avis des membres du Conseil Municipal sur le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 12 avril 2019. Aucune modification de fond n'est formulée, le procès-verbal est validé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Convention de mise à disposition et d'occupation de la toiture de l'école élémentaire avec le SDE76 pour la pose de panneaux photovoltaïques – délibération 20190517-138

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre du projet de pose de panneaux photovoltaïques, une convention de mise à disposition et d'occupation de la toiture de l'école élémentaire doit être adoptée. Monsieur le Maire donne lecture de la convention et du projet de délibération dans lesquels sont mentionnées toutes les modalités d'occupation. Il précise que lors d'une prochaine séance de Conseil Municipal, Monsieur DE WITT en charge de ce dossier auprès du SDE76, viendra expliquer les raisons pour lesquelles le projet a pris du retard, les contraintes dues aux travaux et le planning de réalisation. Mme BOURDON souhaite que M.LANCHON, directeur de l'école élémentaire, soit présent et propose d'expliquer à ses collègues enseignants la nécessité de travailler en présence des entreprises en charge de la réfection de la toiture. L'ensemble des membres du Conseil Municipal souhaitent que soit ajoutée à la délibération et à la convention une date d'échéance de réalisation des travaux au 31 décembre 2019. Si le SDE 76 ne peut s'engager sur cette échéance, la faisabilité du projet sera de nouveau discutée en séance.

Monsieur le Maire propose de valider la convention et la délibération avec l'ajout de la date d'échéance au 31 décembre et demande l'autorisation pour signer tout document afférent à cette décision. Après délibérations et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal valident la proposition de Monsieur le Maire.

Travaux de réfection de la toiture de la crèche – délibération 20190517-139

Monsieur le Maire rappelle en préambule que lors du vote du Budget Primitif 2019, l'inscription budgétaire nécessaire à la réfection de la toiture de la crèche avait été actée.

Il informe l'assemblée que la commune dispose de deux devis des entreprises Derny Couverture et VCS mais est actuellement dans l'attente d'un troisième devis de la société Techni Couverture de Torcy.

Afin de ne pas perdre le bénéfice d'une éventuelle subvention du Département, de la DETR et le fonds de concours de la CdC Terroir de Caux, il est nécessaire de déposer les dossiers de subvention au plus vite.

Aussi, outre la validation du devis qui se fera dans un second temps, Monsieur le Maire souhaite obtenir l'accord du Conseil Municipal sur le principe de la rénovation de la toiture de la crèche-halte-garderie pour un montant estimé à 51 000€ TTC, demande de l'autorisation de solliciter les subventions nécessaires (25% du Département de Seine-Maritime, 20% de la DETR et 10 000 € du fonds de concours de la CdC Terroir de Caux) et de signer tout document inhérent à cette décision.

Après délibérations et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal valident la proposition de Monsieur le Maire.

Travaux de voirie 2019 – délibération 20190517-140

Monsieur le Maire poursuit en expliquant que lors de la commission travaux du 2 mai dernier, les opérations de travaux suivantes ont été retenues (montant de la participation communale égale à 40% du montant total) :

- chemin de la Scie (de la RD 146 au 5 habitations) : 9 444.72€
- rue du Colombiers (sans bandes podotactiles) : 6 837.49€
- Impasse Philippe Auguste : 6 169.16€
- Sente des bois : 10 468.72€

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibérations et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent de suivre l'avis de la commission travaux, d'engager les travaux correspondants pour un montant total de 32 920.09€ prélevés à l'article 2041512 du BP 2019 et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à cette décision.

Travaux d'éclairage public 2019 – délibération 20190517-141

Lors de la commission travaux du 2 mai 2019, il a également été étudié plusieurs opérations d'éclairage public pouvant être réalisées avec le budget voté en avril dernier.

Les opérations suivantes ont été retenues :

- Route de Newton-Longville/Pont-Saint-Pierre : 8217.60€ - part communale 3 471.20€
Pose de 2 lanternes LED sur l'ancienne gendarmerie + 1 mât LED au niveau du Mille Club
+ 1 mât LED rue du Pont Saint Pierre
- Chemin de la Scie : 13 188€ – part communale 5 898.70€
Création d'un réseau d'éclairage public et pose de 3 mâts LED
- Impasse Philippe Auguste : 4 540.80€ - part communale 1 948.45€
Pose de 3 lanternes LED
- Terrain de pétanque : 8 181.60€ - part communale 3 431.90€
Pose de 8 projecteurs LED
- Impasse des fleurs : 4 263.98€ - part communale 1 718.82€
Dépose et pose de 5 lanternes LED

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission travaux, de lancer les opérations d'éclairage public exposées pour un montant total de 16 469.07€ prélevé à l'article 238 du Budget Primitif 2019 et de l'autoriser à signer tous documents inhérents à cette décision.

Après délibérations et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal valident la proposition de Monsieur le Maire.

Droit de superposition dans les concessions de cimetière - délibération 20190517-142

Monsieur le Maire informe ses collègues que la commune a été interpellée par Monsieur le Receveur concernant une omission dans la délibération du 8 avril 2016 en vigueur à ce jour relative aux tarifs du cimetière. En effet, il y est fait mention des tarifs pour 30 ans, 50 ans et en perpétuel mais ne figure pas le tarif du droit de superposition dans les concessions.

Historiquement, le droit de superposition était facturé à hauteur de 50% du prix initial de la concession soit :

- 30 ans : 85€ pour la concession + 42.50€ de droit de superposition
- 50 ans : 165€ pour la concession + 82.50€ de droit de superposition
- perpétuel : 543€ pour la concession + 271.50€ de droit de superposition

Monsieur le Maire propose de conserver ce mode de tarification, de le rendre applicable dès maintenant et de l'autoriser à signer tout document inhérent à cette décision. La recette correspondante sera imputée à l'article 70311 du BP 2019.

Après délibérations et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal valident la proposition de Monsieur le Maire.

Admission en non-valeur - délibération 20190517-143

Monsieur le Receveur a sollicité la commune pour l'admission en non-valeur de la somme de 92.05€ dus par une longuevillaise pour une dette de cantine de 2016, dont l'effacement a été prononcé par le Tribunal dans le cadre d'un dossier de surendettement.

Monsieur le Maire propose d'admettre en non-valeur la somme de 92.05€ qui sera prélevée à l'article 6541 du BP 2019.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent à la majorité des voix la proposition de Monsieur le Maire. M.HATCHUEL vote contre.

Pose d'un filet pare-ballons - délibération 20190517-144

Comme évoqué en début de séance et à plusieurs reprises, Monsieur le Maire explique à l'assemblée que Monsieur Mickael HEMON a entrepris une action en justice à l'encontre du CAL Foot et de la Municipalité en raison de la gêne occasionnée par les matchs de football, entre autre, dues aux ballons qui tombent dans son jardin et sur sa toiture.

Maitre ENARD-BAZIRE, avocate de la commune et Maître BRUMENT, avocat du CAL Football, ont conseillé de faire poser au plus vite un filet pare-ballons le long de la main courante du terrain de football sur un linéaire correspondant à celui de la maison de Monsieur HEMON. L'architecte des bâtiments de France a été rencontré et celui-ci a validé la pose d'un filet. La municipalité dispose de deux devis des entreprises TROPARDY et CNC pour un montant respectif de 12 936€ et 8 820€.

Cette installation ne peut être subventionnée par le Département car elle n'atteint pas le seuil minimum de dépenses de 15 000€. Cependant, le FAFA – Fonds d'Aides au Football Amateur – peut intervenir à hauteur de 50%.

Monsieur le Maire propose de valider la pose du filet pare-ballons par l'entreprise CNC pour un montant total de 8 820€ prélevés à l'article 2188 du BP 2019, de l'autoriser à demander une dérogation pour engager les travaux dès à présent sans perdre le bénéfice de la subvention et de l'autoriser à signer tout document afférent à cette décision. La recette sera inscrite à l'occasion d'une décision modificative lors d'une prochaine séance de Conseil Municipal.

Après délibérations et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal valident la proposition de Monsieur le Maire.

Informations et questions diverses

Monsieur le Maire informe ses collègues que, conformément au vote du budget primitif 2019, la municipalité a fait l'acquisition d'un Master Benne pour l'équipe technique communale. Ce véhicule d'occasion a été trouvé par M.DELABARRE dans un garage et dispose d'une révision complète, d'une distribution et de pneus neufs, et ne comptabilise que 59 000 km au compteur.

Monsieur le Maire poursuit en faisant part de la pose d'une clôture par M.GOUGEON sur sa propriété et de l'installation des chèvres de M.DOS SANTOS sur le terrain du cimetière pour de l'éco pâturage.

M.ALLARD a proposé de mettre des moutons sur la réserve située près de la gendarmerie. L'équipe technique se chargera de passer la débroussailleuse le long du grillage de Mme LAVENU.

Les parents d'élèves souhaiteraient que la municipalité puisse « égayer la cantine ». Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion a été organisée le 15 mai 2019 avec le regroupement informel pour le changement du mobilier de la cantine et qu'il est en attente de leur décision quant à leur participation financière. Monsieur le Maire propose de réaliser une fresque dans la cantine avec le graffeur des Grandes-Ventes pour un montant de 800€. Mme BOURDON lui répond qu'il serait dommage de venir ajouter une fresque à celle déjà réalisée l'an passé dans un style complètement différent. Elle demande d'ailleurs que l'équipe technique se charge de vernir cette fresque.

M.HATCHUEL a représenté la municipalité lors de l'accueil des correspondants allemands et espagnols au collège de Longueville-sur-Scie. Cette représentation a été très appréciée et il serait pertinent d'organisation des réceptions officielles en mairie pour les futurs échanges.

Personne ne souhaitant prendre la parole et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie ses collègues pour leur active participation et lève la séance à 22h30.